

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON.**

La présidente de l'Université Lumière - Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2023 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Monsieur PHILIBERT Jérémie, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame AMBRE Marie-Emmanuelle, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, vice-présidente, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame ADAM Carine, assistante ingénieure, experte, Université de Côte d'Azur, Cannes.

Madame CAMBUSY Sylvia, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, experte, Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports, Paris.

Madame MAZURIN Charlotte, technicienne de recherche et de formation de classe normale, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur CAVARLHO Frédéric, adjoint technique de recherche et de formation principal de 2ème classe, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur CERCEY Daniel, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 2 mai 2023

Pour la présidente et par délégation,  
La Directrice Générale des Services adjointe en charge  
des ressources humaines et de l'action sociale

Marie-Reine MARANDEL

